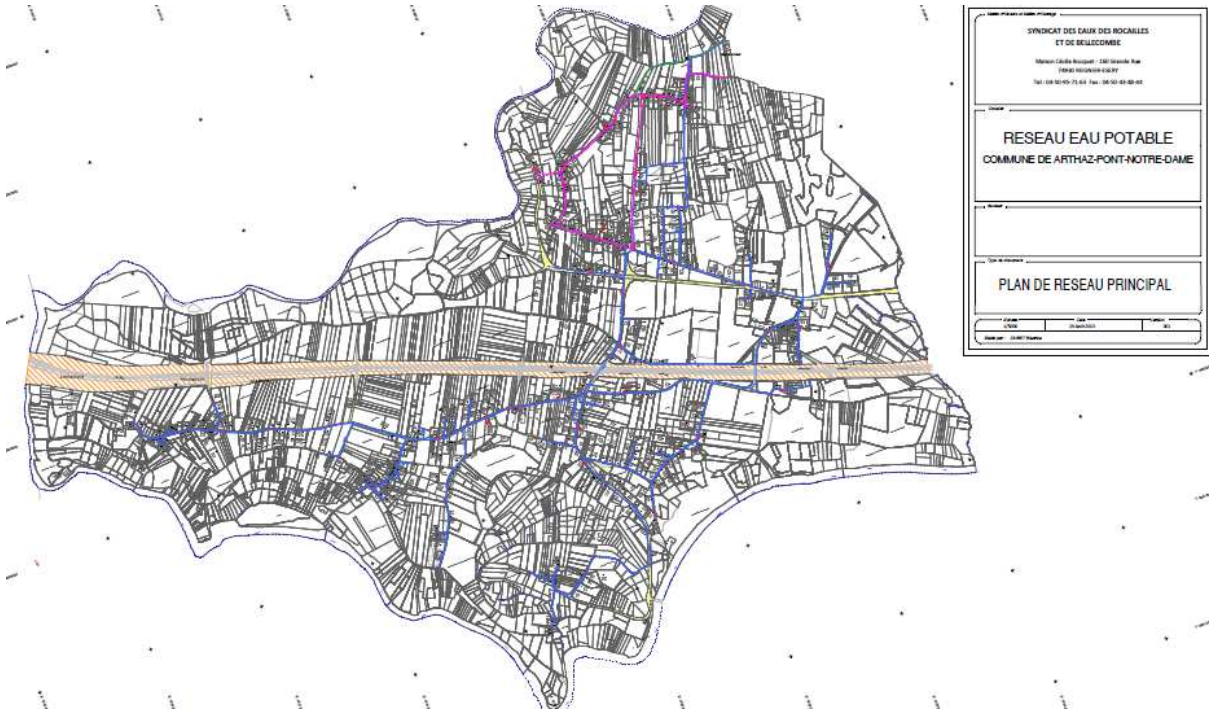
Annexes sanitaires
Volet AEP

Commune d'Arthaz-Pont-Notre-Dame



Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 20/03/2017 approuvant le PLU d'Arthaz-Pont-Notre-Dame.

Le Maire,
Alain CIABATTINI

1- COMPETENCES

Le syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB) est compétent en matière d'eau potable sur la commune d'Arthaz-Pont-Notre-Dame. Il assure la gestion de l'eau potable en **transport et distribution. La production est assurée par Annemasse Agglo.**

Le SRB (compétence eau potable) regroupe 10 communes en 2014 :
Arbusigny, Arthaz-Pont-Notre-Dame, Fillinges, La Chapelle-Rambaud, La Muraz, Monnetier-Mornex, Nangy, Pers-Jussy, Reignier-Esery et Scientrier.

A ce titre, le SRB assure en régie directe :
- L'exploitation des ouvrages (inter)communaux et de stockage de l'eau ;
- l'entretien et le renouvellement des réseaux d'adduction et de distribution ;
- la fourniture, à tout abonné, d'une eau présentant les qualités imposées par la réglementation en vigueur ;
- le fonctionnement correct et continu du service de distribution d'eau potable.

2- REGLEMENTATION

- Il existe un règlement du service public de distribution d'eau potable, établi au niveau du Syndicat des Rocailles et de Bellecombe en vigueur.
- de nombreux textes de loi existent dont le décret du 20 décembre 2001, complété par l'arrêté du 11 janvier 2007 (paru au JO le 6 février 2007), relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R.1321-2, R.1321-3, R.1321-7 et R1321-38 du code de la santé publique.
- Ces textes fixent les limites et références de qualité pour les eaux de consommation et les eaux brutes destinées à la production d'eau à partir de paramètres biologiques et chimiques. (Ces textes reprennent pour l'essentiel les dispositions de la directive européenne 9883CE).
- Le Grenelle 2 prend les dispositions suivantes (sous réserve de parution des décrets d'application):
  Obligation pour les communes de produire un Schéma AEP avant fin 2013 incluant :
  - un descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées,
  - un programme pluriannuel de travaux d'amélioration du réseau.
  - mise à jour du Schéma AEP selon une périodicité fixée par décret
  - possibilités d'incitations et pénalités financières de l'Agence de l'eau.

3- SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (SDAEP)

Un schéma directeur d'alimentation en eau potable a été réalisé pour l'ensemble des communes adhérentes au syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe.
Cette étude a été lancée en 2011 et terminée en 2013.
Elle a permis d'identifier et planifier les travaux à prévoir en matière d'eau potable à l'échelle du syndicat.

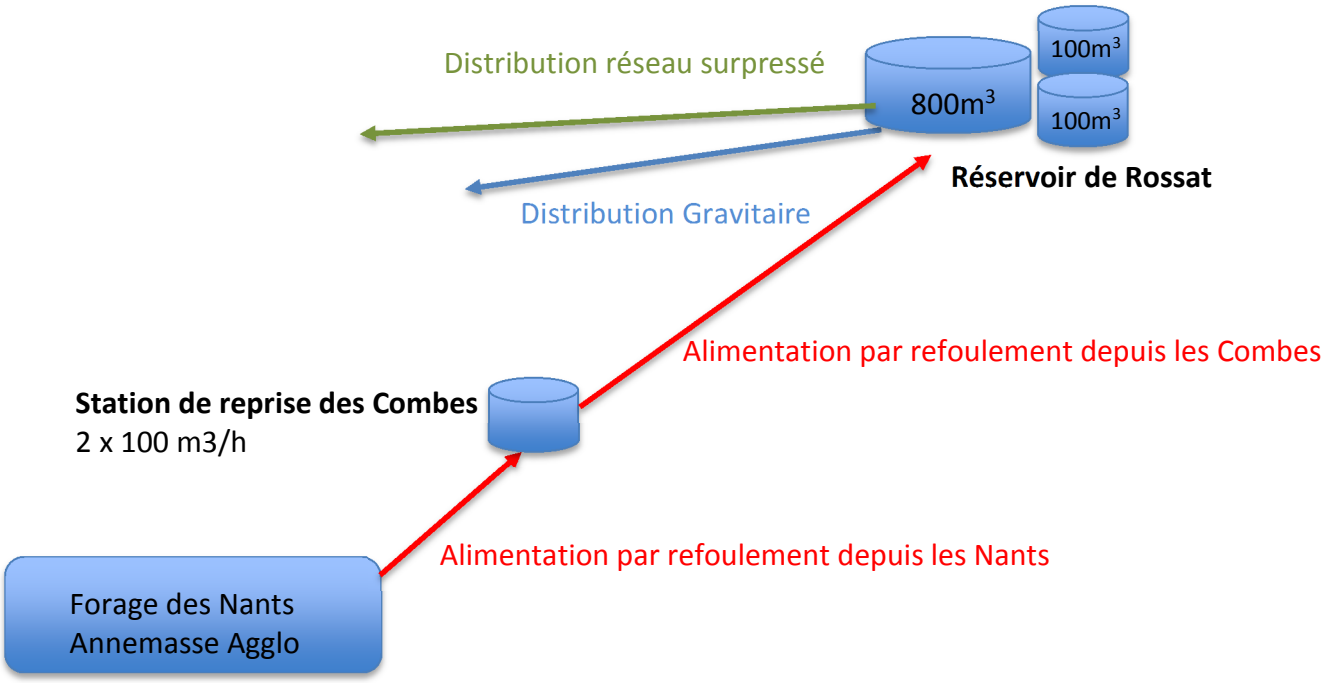
4- ALIMENTATION EN EAU POTABLE

100% de l'eau distribuée sur la commune d'Arthaz provient des captages des Nants, exploités par Annemasse Agglo. Cette eau est vendue au Syndicat des Rocailles et de Bellecombe au niveau de la station de reprise des combes. L'eau est ensuite refoulée aux réservoirs de Rossat (en point haut de la commune : une cuve de 800m3 et deux cuves de 100m3).

Quotidiennement, ce sont entre 250 et 300m3/jour qui sont mis en distribution selon la saison.
L'alimentation de la partie haute de la commune est assurée par 2 pompes (réseau surpressé). Le reste de la commune est alimentée gravitairement.

Le réseau d'eau potable situé sur la commune d'Arthaz n'est pour le moment pas maillé avec le reste du Syndicat.

Les cuves des réservoirs sont nettoyées annuellement par une entreprise spécialisée.



5- LE RESEAU AEP

Un plan du réseau AEP de la commune ainsi que le positionnement des poteaux incendie est disponible en annexe.

Le réseau est globalement dans un état moyen. Il représente une longueur de 14km et est composé à 98% de fonte.
Les branchements particuliers sont en PEHD, en plomb, en acier et en cuivre.
Les diamètres des canalisations en fonte vont de 60 à 200 mm.

Caractéristiques générales des réseaux du SRB :

- le réseau de distribution du SRB s'étend sur un total d'environ 345 km ;
- il est majoritairement constitué de canalisations en Fonte de 60 à 400 mm de diamètre ;
- le rendement moyen du réseau du SRB s'élève à 85% en 2013.

Le maintien des performances du réseau est une action permanente qui s'exerce, d'une part, à travers la programmation régulière de travaux de renouvellement et de renforcement et, d'autre part, par la surveillance de l'état des équipements.

D'une manière générale, le réseau est suffisamment dimensionné pour couvrir les besoins actuels et futurs des principaux lieux de vie. Il reste cependant un travail conséquent de renouvellement de canalisations et de branchements (plomb).

6- CONSOMMATION D'EAU

La consommation d'eau actuelle sur Arthaz est de 122928m3/2013 pour 674 abonnés (1318 habitants) soit :

- 182 m3 / an / abonné
- 336 m3 / j en moyenne pour la commune

7- QUALITE DE L'EAU

L'eau extraite de la nappe d'Arthaz subit un traitement chimique au chlore gazeux avant sa distribution.
Les contrôles sont réalisés par l'ARS 74, les résultats pour 2013 sont les suivants :

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION COMMUNAL D'ARTHAZ *POINTS DE SURVEILLANCE*	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI n/100mL	STRF n/100mL	CTF n/100mL	CDT25 µS/cm	NH4 mg/L	PH unitépH	TURBNFU NFU	GT22_68 n/mL
07/02/2013	*CHEF LIEU D'ARTHAZ*	T	C	0	0	0	677	<0,01	7,70	<0,20	1
11/04/2013	*CHEF LIEU D'ARTHAZ*	T	C	0	0	0	818	<0,01	7,35	0,31	0
17/06/2013	*CHEF LIEU D'ARTHAZ*	T	C	0	0	0	678	<0,01	7,5	<0,20	8
06/08/2013	*CHEF LIEU D'ARTHAZ*	T	C	0	0	0	776	<0,01	7,5	<0,20	0
17/10/2013	*CHEF LIEU D'ARTHAZ*	T	C	0	0	0	653	<0,01	7,6	<0,20	0
26/12/2013	*CHEF LIEU D'ARTHAZ*	T	C	0	0	0	686	<0,01	7,6	<0,20	0
			LIMITES DE QUALITE	**0**	**0**						

Pourcentage de conformité sur l'UD	100%

8- PARC DE COMPTEURS

La totalité du parc de compteurs du Syndicat est en cours de renouvellement. L'opération a débuté en 2013. Les compteurs posés sont des Flodis avec un système de radio-relève.

<u>La commune d'Arthaz n'a pas encore bénéficié du renouvellement (2015)</u>:

	RESTE A POSER			
	Compteurs complets		Cybles	
	Regards	Intérieur	Regards	Intérieur
ARTHAZ	324	285	5	0

9- AMELIORATIONS A VENIR

- Une tranche de travaux a déjà été réalisée route de la chapelle en 2013 (+ reprise de branchements particuliers jusqu'en limite de propriété) ;
- le système de télégestion du syndicat a été déployé sur les deux sites d'adduction/distribution de la commune ;
- prévision de deux nouvelles tranches pour 2014 (Route Nationale et les échelettes) ;
- la cartographie du réseau va être entièrement reprise par levés GPS ;
- reprise du fonctionnement du réservoir de Rossat (système électrique/système de vidange/chambre des vannes…)

10-EN CONCLUSION

	Point Fort	**Point Faible**
Ressources (QUALITATIF)	Ressource de qualité (chimie et microbiologie) et constante dans l'année	La dureté de l'eau est élevée (30°f-35°f)
Réseau de distribution	Le réseau est suffisamment bien dimensionné pour assurer les besoins actuels	De nombreux tronçons sont à renouveler (âge) De nombreux branchements sont à changer (notamment ceux en plomb) Une sectorisation du réseau est à mettre en place (pas assez de points de contrôle). La cartographie est à mettre à jour
Réservoirs	L'intérieur des cuves à Rossat est relativement propre	L'ensemble du fonctionnement des ouvrages de Rossat est à reprendre (système de vidange) et une modernisation du système électrique est à réaliser
Défense incendie	La commune est bien couverte grâce à un parc de poteaux incendie conséquent et suffisamment dimensionné	